



## Élections fédérales du 22 octobre 2023

L'échéance des élections fédérales pour le renouvellement des parlementaires approche à grand pas et il est nécessaire de rappeler l'extrême importance d'avoir des représentants neuchâtelois qui comprennent et sont à l'écoute du monde agricole. Les dernières élections ont malheureusement démontré que les régions rurales se sont peu mobilisés. Ainsi, le monde agricole doit fortement se mobiliser en faveur des candidats proches du milieu agricole sans quoi les décisions sur les initiatives à venir sur la biodiversité et l'alimentation d'une part mais aussi l'orientation de la politique agricole d'autre part seront en notre défaveur.

Afin de pouvoir donner une image de l'engagement politique des 6 élus actuels pour le canton de Neuchâtel, nous vous soumettons les votes importants durant la dernière législature en lien avec la profession (tableau à la page suivante).

Pour le 22 octobre 2023, mise à part les 6 sortants qui se représentent (voir ci-dessus), le comité de la CNAV a décidé de soutenir les deux membres agriculteur-trice qui sont candidats.

Didier Calame UDC exploitant un domaine sur la commune des Planchettes et engagé en politique communale est un ancien député au Grand Conseil.

Armelle Von Allmen PLR agricultrice et exploitante avec son père d'un domaine agricole aux Ponts-de-Martel, elle siège comme députée au Grand Conseil.

Le matériel de vote arrivera prochainement dans vos boîtes aux lettres et il est donc très important de participer à cette élection. Allez voter et motiver votre entourage pour faire de même. Merci aussi de soutenir nos représentants afin d'assurer une délégation forte à Berne pour l'agriculture comme pour l'économie.

Objets du vote				
	Initiative élevage intensif 21.044	Eau propre 18.096	Sans pesticide 19.025	Arrêté sur les moyens financiers à l'agriculture 2022-2025 20.022
Conseiller aux Etats	Philippe Bauer	Contre	Contre	Pour
Conseillère aux Etats	Céline Vara	Pour	Pour	Absente
Conseiller national	Damien Cottier	Contre	Contre	Pour
Conseiller national	Denis de la Reusilles	Pour	Pour	Contre
Conseiller national	Fabien Fivaz	Pour	Pour	Contre
Conseiller national	Baptiste Hurni	Pour	Pour	Abstention

## **Prix Agrisano 2024 : la cinquième édition innove**

Depuis 2015, la Fondation Agrisano décerne le Prix Agrisano, un prix qui récompense un engagement social en région rurale et rend hommage à ceux et celles qui aident les personnes âgées, accidentées, malades ou autrement dépendantes.

Peuvent être distinguées des organisations, des personnes individuelles, des familles ou des associations. Au total, la dotation du prix se monte à CHF 20'000.-. Dans les régions rurales en particulier, l'aide de proximité est souvent pratiquée, la plupart du temps en «toute discrétion». On n'en parle pas beaucoup car les aidantes et aidants n'en font pas toute une histoire, leur aide est désintéressée. C'est cette assistance, peu visible dans l'espace rural, que le Prix Agrisano souhaite mettre en lumière et honorer.

Désormais, c'est une nouveauté, les projets relevant de la santé ou les programmes d'encouragement peuvent faire acte de candidature, à la condition, ici également, qu'ils bénéficient à la population paysanne ou rurale. Le jury se prononce sur le nombre des lauréates et lauréats et sur les sommes qui leur sont attribuées. Il se compose de cinq personnes qui, toutes, sont bien enracinées dans le monde agricole. Il est présidé par Christine Bühler, ancienne présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales. La cérémonie de remise des prix aura lieu en mai 2024.

Le dépôt des dossiers de candidature au Prix Agrisano 2024 se fait par l'intermédiaire des membres du jury et des conseillères et conseillers en assurance Agrisano. Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire quelqu'un, contactez votre agence Agrisano régionale. Ou encore adressez-vous aux chambres cantonales d'agriculture : leurs collaboratrices et collaborateurs se feront un plaisir de transmettre votre candidature au service compétent. La date limite d'inscription est le 31 janvier 2024.

Pour de plus amples informations sur le Prix Agrisano, nous répondons volontiers à vos questions par téléphone ☎ 056 461 71 11.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Sarah Haussener, Ludivine Houlmann ☎ 032 889 36 50

## **Nouvelle préposée viticole**

**Mme Aurélie Sarrio** de La Chaux-de-Fonds, actuellement en formation pour acquérir le brevet de paysanne et diplômée en biologie, a été engagée comme préposée viticole au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ainsi, toutes les surfaces de vigne des exploitations viticoles et agricoles sont désormais attribuées à la nouvelle préposée dans le cadre des tournées d'observation dans le terrain (respect des exigences PER et SVBN, et des différents programmes, etc). La création d'un poste de préposé viticole permettra de bénéficier d'un interlocuteur dans le terrain, que ce soit pour les exploitants, le SAGR et l'ANAPI et de renforcer le contrôle des bonnes pratiques viticoles.

Merci de lui réserver bon accueil et nous lui souhaitons une bonne prise de fonction.

ANAPI – Florence Matthey

## **Offre d'emploi**

Afin de compléter son équipe, l'organisation de contrôle neuchâteloise ANAPI met au concours plusieurs postes de :

### **Contrôleuses / contrôleurs agricoles**

#### **Tâches :**

- Effectuer les contrôles PER / SST-SRPA / Protection des eaux et de divers programmes et labels sur les exploitations agricoles neuchâteloises.
- Possibilité d'effectuer les contrôles Protection des animaux et Production primaire animale en cas d'intérêt pour une formation ad hoc complémentaire.

#### **Nous recherchons le profil suivant :**

- CFC d'agricultrice / agriculteur ou titre jugé équivalent
- Autonomie et indépendance dans le travail
- Aisance dans les contacts avec le monde agricole
- De bonnes connaissances en grandes cultures et en phytosanitaires sont un atout
- Permis de conduire et véhicule privé nécessaires

#### **Taux d'occupation :**

- À discuter. Minimum 10%.

#### **Nous offrons :**

- Un revenu accessoire
- Indépendance et flexibilité dans la planification du travail
- Formation continue et spécifique selon les engagements

Les dossiers de candidature sont à envoyer à : ANAPI, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier avec **délai au 20 octobre 2023**. Renseignements auprès de la gérante Florence Matthey au ☎ 032 889 36 43 ou par e-mail [anapi@ne.ch](mailto:anapi@ne.ch)

ANAPI – Florence Matthey

# **Espace Campagne, marché paysan et artisanal les 21 et 22 octobre 2023**

Espace Campagne vous convie les 21 et 22 octobre prochains à son marché paysan et artisanal. Celui-ci aura lieu aux Anciens Abattoirs de la ville de La Chaux-de-Fonds.

De nombreux stands seront présents lors de cet événement, des produits locaux ainsi que de l'artisanat de qualité vous seront proposés. (Plus d'informations sur [espacecampagne.ch](http://espacecampagne.ch)).

Le samedi soir, nous aurons une conférence avec M. Marcel Züger, biologiste, qui prône une approche du loup mesurée et régulée. (Plus d'informations sur [espacecampagne.ch](http://espacecampagne.ch)).

Voici le programme :

Samedi :

10h00-18h00 : Marché

11h00-13h00 : Cors des Alpes, famille Lambercier

14h00-15h00 : Revo Cirque, spectacle

20h00 : Conférence avec M. Marcel Züger.

Dimanche :

10h00-16h00 : Marché

11h00-13h00 : Sonneurs de toupins, Écho de Solmon

11h00-13h00 : Union Chorale de La Sagne

13h30-15h30 : La Turlutaine, spectacle et fabrication de marionnettes

Toute la journée : Balade en Lama et démonstration de lutte

Autres animations présentes lors du week-end :

- Jeux géants, ludothèque de La Sagne
- Grimage, Evelyne Steiner
- École à la ferme
- Exposition d'animaux de la ferme. Vaches, moutons, chèvres, lapins, etc...
- Château de paille
- Gymkhana de tracteur à pédale. Chaque jour, un tracteur à pédale à gagner

Restauration à disposition tout le week-end :

- Fondue fromage, Fromagerie de La Sagne
- Raclette, Fromagerie des Martel
- Fondue charolaise, Christen-Délicatesse
- Petite restauration, desserts
- Stand de pâtisseries des paysannes

**DU 28 AU 29 OCTOBRE 2023, DÉCOUVREZ OU REDÉCOUVREZ LES PRODUITS NEUCHÂTELOIS AU SEIN DU MYCORAMA À CERNIER.**

Nous vous invitons à profiter d'une expérience gustative au cœur du plus grand marché des produits du terroir neuchâtelois, en compagnie de 27 exposants composés d'encaveurs, producteurs et artisans de notre région. Un atelier décoration biscôme sera organisé pour les plus petits par la boulangerie **La Gourmandise** et la restauration sera assurée par les **Cinq Sens**, qui vous permettra de découvrir les richesses gustatives des produits du marché dans votre assiette.

Explorez l'agriculture au Tractorama et la beauté des environs d'Evologia au cours d'une balade à cheval et l'univers des abeilles à l'Espace Abeille.

Un week-end épicurien et plein de découvertes à ne pas manquer !

Rendez-vous sur le site internet pour plus d'information à <https://neuchatel-vins-terroir.ch/marche-mycorama/>



D/CLIC  
terroirs

**Appel à projet**

D/CLIC Terroirs lance un appel à projets pour des entreprises qui recherchent une surface de location, dans un espace dynamique à louer pour une activité répondant aux objectifs fixés par le PDR :

- Développer la transformation de produits agricoles localement et leur commercialisation
- Promouvoir les produits régionaux et sensibiliser à l'agriculture de proximité
- Créer de la valeur ajoutée à l'agriculture

Conditions de locations et possibles aides à l'investissement :

- Emplacement situé sur le site d'Evologia à Cernier
- Entrée en fonction du bâtiment : 2025-2026
- Plusieurs surfaces modulables à l'état brut pour le développement du PDR : taille des locaux entre 30 et 300m<sup>2</sup>
- Une surface commerciale de 30 à 60m<sup>2</sup>
- Prix : dès CHF 120.-/m<sup>2</sup> (à discuter)

NB : en fonction du type d'activités développées, des soutiens à l'investissement (machines, aménagements) peuvent être octroyés via les fonds disponibles dans le cadre du PDR.

Modalités :

En cas d'intérêt, nous vous prions de remplir le formulaire (QR Code) et de nous le transmettre à [contact@dclicterroirs.ch](mailto:contact@dclicterroirs.ch) au plus vite.



Renseignements : [contact@dclicterroirs.ch](mailto:contact@dclicterroirs.ch) ou 079 911 43 14.

**Période du : 1<sup>er</sup> au 31 août 2023**

1. Canton de Neuchâtel

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente. Un loup observé par un particulier le 1<sup>er</sup> août à Vaumarcus (information non certifiée). Un loup photographié par piège-photo le 10 août aux Bayards. Un loup photographié par piège-photo le 18 août aux Verrières.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois – frontière avec le canton de Neuchâtel)

Une génisse morte à La Bolène, Provence, le 15 août. La cause de la mort est incertaine. Pas d'observation sur les pièges-photos cantonaux jusqu'au 23 août. Une vidéo d'un particulier montrant un loup le 7 août aux Illards, Chasseron.

Autorisation de l'OFEV pour la régulation de deux louveteaux de la meute du Mont Tendre (nouvelle meute présente depuis cette année, constituée d'un couple et de 3 louveteaux) délivrée le 28 août.

3. Canton du Jura

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton du Jura. Aucune observation signalée.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Une attaque sur un veau dans la commune de Corgémont le 28 août 2023 par un canidé (analyses en cours). Aucune autre observation signalée.

5. France voisine

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente durant le mois d'août. Confirmation de reproduction sur le secteur de Jougne grâce à une photo de piège-photo, avec au minimum un louveteau.

SFFN

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette mesure devient obligatoire. Le lisier et les produits méthanisés liquides devront être épandus avec des techniques appropriées limitant le plus possible les émissions d'ammoniac. Cette obligation s'applique à toutes les exploitations qui disposent au minimum de 3 hectares de surfaces dont la déclivité est inférieure ou égale à 18%.

## **1. Méthodes d'épandage autorisées**

Les méthodes d'épandage appropriées sont l'épandage en bande avec un distributeur avec rampe d'épandage à tuyaux souples (pendillards) ou à tuyaux semi-rigides équipés de socs ainsi que l'épandage par enfouissement dans des sillons ouverts ou fermés

En grandes cultures, il est en outre autorisé d'épandre le lisier et les produits méthanisés liquides au moyen d'un déflecteur, à condition qu'ils soient incorporés au sol en l'espace de 4 heures au maximum.

L'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement définit les critères pour les systèmes de pendillards autorisés comme suit :

- Le lisier et le produit méthanisé liquide sont déposés directement à la surface du sol ;
- Le lisier et le produit méthanisé liquide s'écoulent des tuyaux souples au sol sans pression ; aucune éclaboussure susceptible de polluer de grandes surfaces n'est produite sur le sol ;
- Au maximum 20 % de la surface du sol est traitée par le rejet direct (c.-à-d. que le dispositif de rejet couvre au maximum 20 % de la largeur du pendillard) ;
- À l'intérieur des surfaces traitées, la précision d'épandage présente un coefficient de variation de 15 % au maximum.

Plus d'informations dans le document Agridea « **Méthodes d'épandage réduisant les émissions** » disponible sur notre site internet.

## **2. Visualisation sur Acorda et dérogations**

Acorda a été adapté afin d'avoir une vue d'ensemble de votre exploitation, une liste des parcelles concernées, ainsi qu'un écran pour demander une dérogation :

### **a) Consultation de la couche «Pendillard»**

Une couche «Surface pendillard» est disponible sur ACORDA, visualisable avec le géo-référencement des parcelles. Celle-ci montre l'état de base brut.

### **b) Recensement des parcelles**

Les surfaces sur lesquelles **l'utilisation du pendillard est obligatoire** sont signalées avec une pastille violette « Pen » dans Acorda, dans le relevé des parcelles.

**Pen**

**NB** : les exceptions suivantes sont directement prises en compte : déclivité > 18%, liste des cultures exemptes (selon document d'Agridea intitulé Méthodes d'épandage réduisant les émissions, ex : 625 pâturage boisé non SPB), les surfaces individuelles de moins de 25 ares, ainsi que les parcelles avec au moins 60% de la surface en pente (> 18%) et dont la SAU n'excède pas 3 ha.

### c) Possibilité de demander une dérogation

L'autorité compétente peut, au cas par cas, **accorder des dérogations** à l'obligation d'utiliser le pendillard pour certaines surfaces. Selon l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, il existe trois raisons qui permettent d'accorder une dérogation :

- pour des raisons de **sécurité** ;
- à cause de l'**inaccessibilité** ;
- en raison d'un **manque d'espace**.

Les demandes de dérogations remplissant au moins l'un des trois critères susmentionnés (sécurité, inaccessibilité, manque d'espace) peuvent être demandées directement sous l'onglet « Divers », dans le menu « Pendillard ».

Il n'existe pas de base juridique pour d'autres motifs de dérogation. C'est pourquoi les demandes pour les motifs suivants ne sont, par exemple, pas acceptées (liste non exhaustive) :

- d'autres cultures seront mises en place à l'avenir ;
- il n'y a pas de matériel équipé d'un pendillard ou de tracteur adéquat à disposition ;
- les moyens financiers pour acheter un pendillard ou faire intervenir un entrepreneur ne sont pas disponibles ;
- la surface est compensée par une autre surface actuellement non soumise à l'obligation d'utiliser des pendillards ;
- l'exploitant-e atteint prochainement l'âge de 65 ans.

**NB** : dans le sens d'une réglementation transitoire, la preuve de commande d'un pendillard sera également acceptée lors du contrôle de 2024, pour autant que la commande ait été passée au plus tard en septembre 2023.

Vous trouvez des informations complémentaires sur notre site Internet.

Office des paiements directs



## **Durée de vie productive des vaches dans le calculateur UGB**

Agate effectue fin août une mise à jour du site qui concerne notamment la nouvelle contribution pour le prolongement de la durée d'utilisation des vaches qui prend effet à partir de l'année 2024.

Dans le calculateur UGB, dans le menu **Durée de vie productive des vaches (NOUVEAU)**, vous obtenez une vue d'ensemble des vaches abattues pendant la période de référence sélectionnée et le nombre de vêlages de ces animaux. Ces données servent à déterminer la contribution du prolongement de la durée d'utilisation des vaches. Vous trouverez plus d'informations sous le calculateur UGB.

**NB** : l'inscription au programme est automatique.

Office des paiements directs

## **Edito**

Je tiens à remercier toutes les membres qui ont œuvré pour Fête la Terre des 19 et 20 août derniers avec un changement d'emplacement qui par ces fortes chaleurs nous a été bénéfique.

Année après année, nous constatons que la volonté de consommer local fait recette et permet de mettre en avant notre profession.

## **ELECTION FEDERAL 2023 : Plus de femmes en politique, Votez pour des femmes**

Tel est le slogan de l'USPF pour la prochaine campagne électorale au Conseil national et au Conseil des Etats.

Plus de femmes en politique. Votez maintenant pour les femmes ! Les élections fédérales du 22 octobre 2023 seront l'occasion de poser des jalons pour l'avenir. La proportion de femmes au Parlement doit être maintenue ou augmentée. L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF a lancé à cet effet la plateforme électorale sur [paysannes.ch](https://paysannes.ch) afin de soutenir ses membres et d'augmenter la visibilité des candidatures féminines. Rendez-vous aux urnes dès maintenant et déterminez avec votre bulletin de vote l'avenir de notre pays, de notre agriculture et de notre politique familiale et sociale

Vous trouverez les candidates neuchâteloises en vous rendant sur le site : [www.paysanne.ch](https://www.paysanne.ch) et cliquer sur le canton de Neuchâtel.

L'USPF est présente de manière moderne sur les canaux Instagram et Facebook et informe en permanence sur ses activités, ses projets ainsi que sur les tips et astuces des paysannes et femmes rurales. Sur Instagram, on peut en outre découvrir régulièrement des nouvelles des différentes organisations de paysannes et femmes rurales de suisse. Sur [paysannes.ch](https://paysannes.ch) il est possible de s'abonner à la news-letter afin, de recevoir des informations mensuelles sur l'actualité, les projets et les engagements en faveur des paysannes.

## **Save the date !**

La 93<sup>ème</sup> Assemblée des déléguées de l'Union suisse des paysannes et femmes rurales 2024 aura lieu dans notre canton les **24 et 25 avril prochains**. Nous nous réjouissons d'accueillir de nombreuses déléguées de toute la Suisse. Nous aurons besoin de vous !

## **Randonnée cabane Doldenhoarnhütte 23 et 24 août**

La Doldenhornhütte est l'une des 153 cabanes du CAS. Elle se dresse sur un éperon rocheux au-dessus du village de Kandersteg, dans un environnement alpin familial.

La montée plus qu'ensoleillée, jusqu'à la cabane nous a emmené le long d'un magnifique sentier de randonnée de montagne depuis Kandersteg, jusqu'à la cabane au pied du Doldenhorn (3643 m d'altitude), qui lui donne son nom. Le chemin traverse de magnifiques forêts de mélèzes et de pins aroles avec une vue magnifique sur le lac d'Oeschinen, en passant la limite des arbres jusqu'à la Doldenhornhütte (1915 m d'altitude)

Après l'effort, le réconfort, nous avons pris l'apéro, pour certaines d'entre nous dans une baignoire naturelle, tout en profitant de la vue sur les parois rocheuses du Fisistock. Grande première cette année, nous avons mangé le repas du soir et pris le petit déjeuner sur la terrasse avec une vue à couper le souffle.

Merci pour votre participation, votre bonne humeur et convivialité.

Rendez-vous dans deux ans !



## **Section des paysannes du Val-de-Travers**

Organisera leur soirée annuelle, le 4 novembre 2023 à 20h. à la grande salle de Couvet.

Au programme : La chorale, le groupe Retros, une loterie, une pièce de théâtre et la danse animée par l'Orchestre des Galériens.

Nous vous attendons nombreux pour passer une très chaleureuse soirée.

# Info – Loup

2023



Source: Jean-François Calame

## Situation dans le Canton de Neuchâtel

En Suisse, la première meute s'est formée en 2012. Au début d'année 2023, 26 meutes et 250 individus étaient recensés. Le canton est sur le front de colonisation. Deux loups sont régulièrement observés ensemble à proximité de Sainte-Croix.

Une vingtaine de pièges photos ont été installés dans le canton de Neuchâtel.

## Contact en cas d'attaque :

☎ 032.889.67.80

Une personne est atteignable 7 jours sur 7 et 24h sur 24h

Pour plus d'infos sur la protection du troupeau :  
[www.protectiondestroupeaux.ch](http://www.protectiondestroupeaux.ch)

## Comment réagir en cas d'attaque ?

- ♣ Avertir immédiatement les gardes-faunes au 032.889.67.80 (y compris pour les animaux blessés)
- ♣ Ne pas toucher l'animal, ni le déplacer
- ♣ Ne pas piétiner les abords
- ♣ Éviter le dérangement sur le lieu de l'attaque juste après la prédation

**Un kit d'urgence est disponible pour les éleveurs en cas d'attaque à l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel. Vous pouvez contacter Madame Aurélie Perrin ☎ 078.826.53.98**

Il est composé de :

- ♣ 20 filets de 25m (hauteur de 170cm)
- ♣ 100 piquets plastiques blancs
- ♣ 2 Électrificateurs Horizont Ranger B65 avec batterie
- ♣ 2 Voltmètres Fence-scout II